

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Ce formulaire, mis en place dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), vous permet de demander des informations sur les traitements de vos Données Personnelles gérées par le CIPECMA ou d'exercer vos droits sur les Données Personnelles vous concernant faisant l'objet de ces traitements. Il doit être retourné signé à l'adresse suivante :

CIPECMA

17 avenue du Général de GAULLE

17340 Châtelailon-Plage

Ou par mail à : dpo@cipecma.com.

I. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

☐Monsieur ☐Madame

Nom : Prénom :

Email : Téléphone :

Adresse Postale :

Profil du demandeur (Salarié, ex Salarié, Apprenant, Fournisseur, visiteur) :

II. DROIT INVOQUÉ

En application du Règlement européen du 27 avril 2016 n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des Données à Caractère Personnel et à la libre circulation de ces données, je souhaite faire valoir¹ :

III. PRECISEZ VOTRE DEMANDE (non obligatoire)

IV. JUSTIFICATIF D'IDENTITE

☐ Je m'engage à communiquer, en complément de ce formulaire, la copie d'une pièce d'identité permettant au Responsable de Traitement de m'authentifier formellement (excepté pour la demande d'opposition au traitement à des fins de prospection commerciale).

☐ En cochant cette case, je donne mon consentement pour le recueil et le traitement des Données Personnelles renseignées dans ce formulaire par le CIPECMA.

Les informations recueillies à partir de ce formulaire permettent le traitement de votre demande et ne seront conservées qu'en cas de besoin impérieux de preuve. Elles sont enregistrées et transmises aux services du CIPECMA concerné par votre demande.

Fait à :

Date :

Signature :

¹ Cf. Notice explicative pour plus de détails sur vos droits.

V. NOTICE EXPLICATIVE

Droit d'accès

La personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de traitement la confirmation que les Données à Caractère Personnel (DCP) la concernant sont ou ne sont pas traitées et lorsqu'elles le sont, l'accès auxdites données en précisant notamment la finalité, la destination, la durée de conservation de ces données à caractère personnel.

Droit d'opposition

La personne concernée peut à tout moment s'opposer à ce qu'un organisme utilise certaines données pour un objectif précis. L'opposition doit être motivée par des raisons tenant à la situation particulière de la personne concernée.

Droit de rectification

La personne concernée peut demander la rectification des informations inexacts ou incomplètes en lien avec la finalité du traitement.

Droit à l'effacement

La personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de traitement, la suppression des Données à Caractère Personnel la concernant. Le Responsable de traitement a l'obligation de procéder à cet effacement dans les meilleurs délais lorsque :

- Les DCP ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière ;
- La personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement ;
- La personne concernée s'oppose au traitement ;
- Les DCP ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Les DCP doivent être effacées pour respecter une obligation légale prévue par le droit de l'UE ou par le droit de l'Etat membre auquel le Responsable de traitement est soumis.

Droit à la limitation du traitement

La personne concernée a le droit d'obtenir du Responsable de traitement la limitation du traitement lorsque les éléments suivants s'appliquent :

- L'exactitude des DCP est contestée ;
- Le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à leur effacement et exige à la place la limitation de leur utilisation ;
- Le Responsable de traitement n'a plus besoin des DCP aux fins de traitements mais celles-ci sont encore nécessaires à la personne concernée pour la constatation, l'exercice ou la défense des droits en justice ;
- La personne concernée s'est opposée au traitement.

Droit à la portabilité

Les personnes concernées ont le droit de recevoir les données à caractère personnel les concernant qu'elles ont fournies à un Responsable de traitement, dans un format structuré, couramment utilisé par la machine, et ont le droit de transmettre ces données à un autre Responsable de traitement sans que le Responsable de traitement auquel les DCP ont été communiquées y fasse obstacle.

Lorsque la personne concernée exerce son droit à la portabilité des données, elle a le droit d'obtenir que les DCP soient transmises directement d'un Responsable de traitement à un autre, lorsque cela est techniquement possible.